

**BANCA POPOLARE DELL'EMILIA
ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL
SOCIETE ANONYME**

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2016

30, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B54033

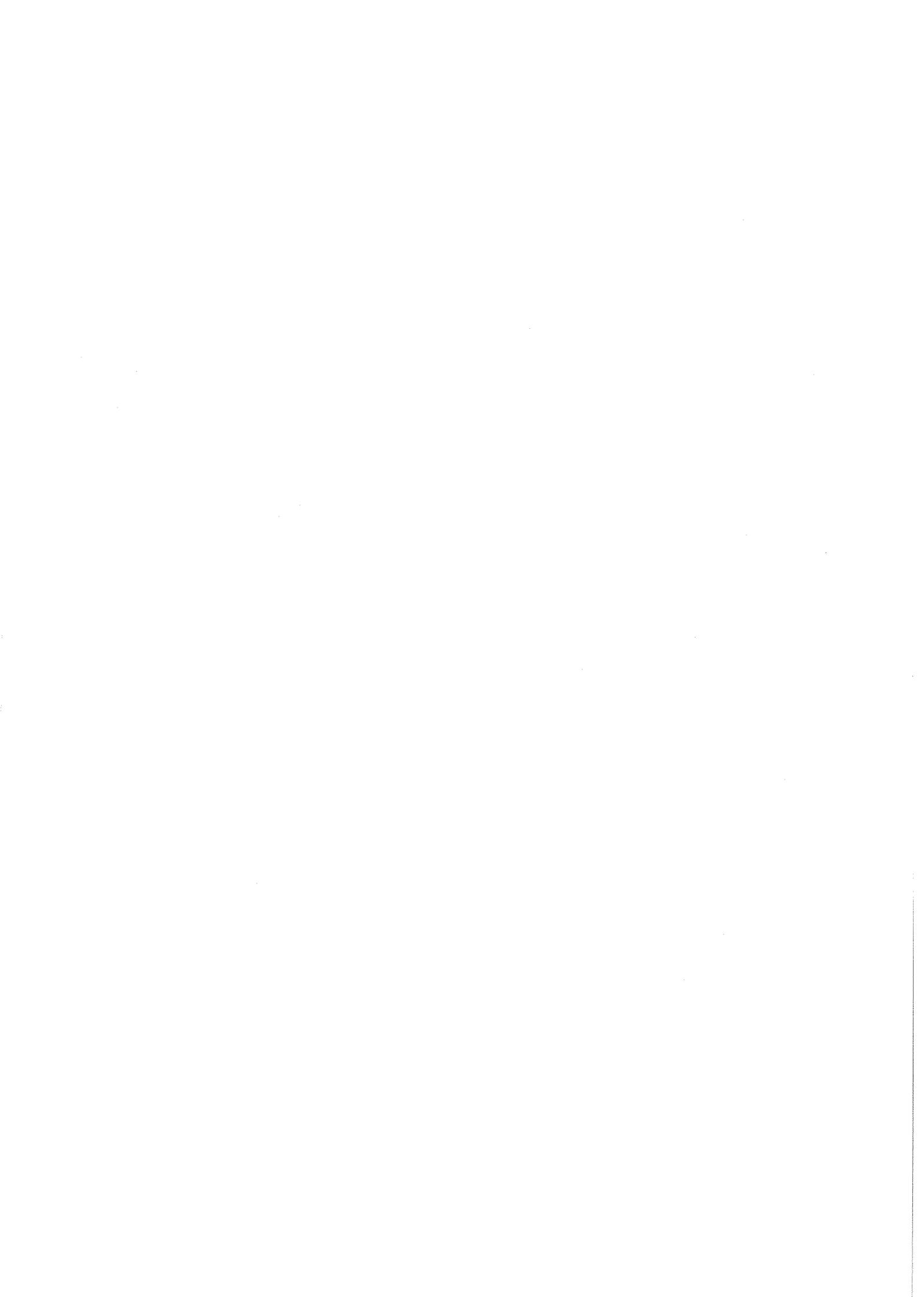
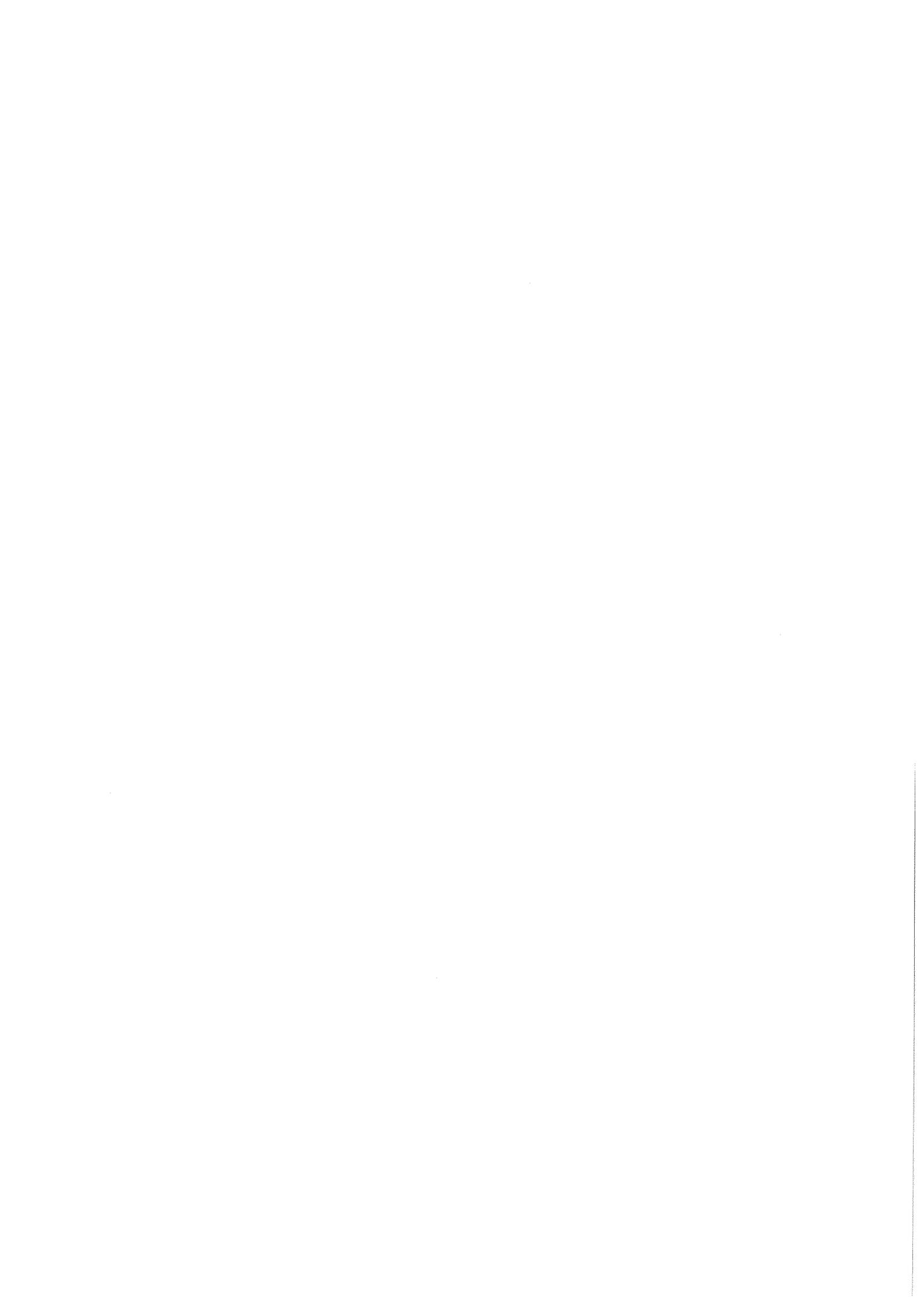


TABLE DES MATIERES

	Pages
TABLE DES MATIERES	1
RAPPORT DE GESTION	2 - 6
RAPPORT D'AUDIT	7 - 8
COMPTES ANNUELS	
- Bilan	9
- Hors Bilan	10
- Compte de profits et pertes	11 - 12
- Annexe aux comptes annuels	13 - 49



RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNEE 2016

L'évolution de l'économie mondiale en 2016 a renforcé les tendances déjà apparues en 2015, avec des signes de reprise aux Etats Unis et dans les pays émergents. Des dynamiques inverses sont apparues dans d'autres pays développés dont certains en Europe.

Certaines craintes qui caractérisaient les perspectives de croissance mondiale et qui augmentaient la volatilité des marchés se sont toutes, avec étonnement, concrétisées. Nous parlons des conséquences sur l'économie du référendum anglais pour la sortie de l'Union Européenne (le « Brexit »), des élections présidentielles aux Etats-Unis avec l'élection de Donald J. Trump, et enfin, même si cela concerne plus Banca Popolare Dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A. (« la Banque »), le référendum italien de début décembre 2016 qui a vu les italiens repousser la réforme constitutionnelle présentée par le gouvernement de l'époque.

Ceci dit, en analysant plus en détail les régions les plus importantes pour la Banque, dont principalement en Europe, la reprise continue, à un rythme très modéré malgré la demande intérieure, devrait être favorisée par des conditions financières positives et une confiance des consommateurs globalement toujours en amélioration. La France et l'Italie peinent encore à laisser derrière elles la conjoncture stagnante qui les freine depuis longtemps. L'Allemagne, quant à elle, voit les indices anticipateurs, parmi lesquels le PMI (Purchasing Managers Index) et l'IFO (Business Climate Index), signal une économie encore solide.

Aux Etats-Unis, les indicateurs enregistrés durant 2016 ont tous été très positifs, même s'ils se sont vérifiés en-dessous des attentes et en particulier au niveau de la consommation, du secteur du bâtiment résidentiel et du marché du travail qui montre une reprise partielle. Cette reprise a été évidente au cours de la deuxième partie de l'année.

Durant les derniers mois de l'année, les perspectives des pays émergents se sont aussi nettement améliorées grâce à la préoccupation mineure de la situation des grands producteurs de pétrole. Pendant le deuxième trimestre, le prix du pétrole s'est stabilisé à 40/50 dollars le baril, tandis qu'une stabilisation réconfortante du cycle économique nous est parvenue de la Chine alors que le début 2016 était décevant.

En 2016, les banques centrales ont continué à jouer un rôle décisif en soutenant la croissance grâce aux politiques de *Quantitative Easing* même si on est toujours plus nombreux à s'interroger sur les effets négatifs de tels programmes à long terme.

Enfin, en ce qui concerne les marchés financiers, l'année 2016 a été caractérisée par une volatilité en augmentation mais globalement par de bonnes performances - autant pour les titres obligataires que pour les actions - alimentée par l'attente de nouvelles politiques volontaristes de la part des banques centrales après le choc du Brexit et de l'élection de Donald J. Trump. Parmi les marchés obligataires, les émetteurs qui paient des spreads positifs ont été les plus performants, tandis que les marchés des actions se sont distingués aux Etats Unis et dans les pays émergents.

Dans ce contexte, l'année 2016, la vingt-et-unième année d'existence pour la Banque, a été caractérisée d'une part par une légère augmentation du chiffre d'affaires avec une diversification des activités et des revenus et d'autre part, par la tendance à la baisse des marges, déjà enregistrées en 2015 et qui s'est poursuivie en raison de taux d'intérêt très bas, voire même négatifs. De plus, la concurrence des autres banques est très forte sur les grands clients.

En date du 26 novembre 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre maison mère, Banca popolare dell'Emilia Romagna Soc. Coop., a approuvé, entre autres, certains amendements à ses statuts changeant la forme juridique de celle-ci d'une société coopérative (*Società Cooperativa*) à une Société Anonyme (*Società per Azioni*) et sa dénomination en BPER Banca S.p.A..

Rien n'a changé pour notre Banque car BPER Banca S.p.A. continue à détenir 100 % du capital social de notre Banque.

ACTIVITES

Au cours de l'année, la Banque a continué le développement de tous les services spécifiques de l'activité de Private Banking et des crédits à la clientèle. La Banque a aussi continué à gérer son propre portefeuille d'investissements sur la base de limites approuvées par le Conseil d'Administration.

En ce qui concerne les activités avec les clients, la collecte de ressources auprès de la clientèle, privée et institutionnelle, les conseils pour les investissements, l'octroi de crédits sous forme de financements, escomptes de crédit, prêts syndiqués et d'émissions de garanties et l'activité de gestion de patrimoine, ont continué à être les éléments les plus importants.

En ce qui concerne les activités de gestion du portefeuille d'investissement de la Banque, nous avons soit continué la gestion des actifs transférés en novembre 2015 de la filiale irlandaise de notre Groupe, EMRO Finance Ireland Limited, maintenant fusionnée au sein de la maison mère, soit fait des achats sélectifs de valeurs mobilières pour substituer ceux venus à échéance. Toutes les valeurs mobilières achetées ont été comptabilisées en actifs immobilisés ou de placement.

PRINCIPALES DONNEES DU BILAN

Les résultats les plus significatifs obtenus au cours de l'exercice 2016 enregistrés selon les règles comptables LUX GAAP sont les suivants :

La Banque a clôturé l'exercice avec un total de bilan de 1 109 964 560 EUR.

Au 31 décembre 2016, les ressources collectées auprès de la clientèle, tant au niveau du bilan que du hors bilan (valeurs en dépôt), atteignent respectivement 899 627 259 EUR et 690 051 737 EUR pour un total de 1 589 678 996 EUR.

Les créances accordées à la clientèle ont atteint, après déduction des corrections de valeur, au 31 décembre 2016, le montant de 212 897 159 EUR. Les corrections de valeur sur créances accordées à la clientèle ont atteint au 31 décembre 2016 le montant de 2 100 000 EUR.

Des garanties en faveur de la clientèle ont été également émises pour un montant total de 10 923 681 EUR au 31 décembre 2016.

L'activité de gestion de patrimoine s'est poursuivie positivement cette année malgré le fait que la volatilité des marchés financiers n'a pas permis d'enregistrer des performances significatives. Au 31 décembre 2016, le montant total investi en gestion de patrimoine était de 93 012 344 EUR en ligne avec l'exercice précédent.

Le bénéfice net atteint 965 247 EUR, déduction faite de la dotation aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles pour 40 132 EUR et des corrections de valeur sur créances accordées pour 2 100 000 EUR.

Au 31 décembre 2016, la provision pour impôts s'élève à 651 556 EUR.

GESTION DES RISQUES

En matière de gestion des risques liés à l'utilisation d'instruments financiers, la Banque a poursuivi sa politique de ne pas prendre de positions qui puissent créer des risques importants (risque de marché, risque de change, risque de taux d'intérêt élevé, risque de liquidité). A ce propos, pendant l'année 2016, la Banque a adopté un système complexe de limites fixées par le Conseil d'Administration qui est suivi quotidiennement.

Pour le risque de crédit sur la clientèle, la Banque a adopté un système de contrôle, géré directement par la direction, qui permet un suivi constant de l'évolution du niveau des risques tant dans le cas de crédits avec garanties que de crédits octroyés sans garantie.

La CSSF a approuvé dans sa lettre datée du 14 octobre 1996 l'exemption totale du calcul des grands risques pour le groupe BPER. Cette exemption demeure valable conformément à l'Article 400 du CRR et à l'Article 20 du Règlement CSSF 14-01.

PORTEFEUILLE DE LA BANQUE

La Banque dispose au 31 décembre 2016 d'un portefeuille d'immobilisations financières de 157 203 536 EUR, en baisse de 11,42 % par rapport à la même période de l'an dernier. Ces titres sont évalués selon 2 méthodes :

- Les valeurs mobilières à revenu fixe du portefeuille des immobilisations financières sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market » et un de ces titres est couvert par une opération d'échange de taux d'intérêt ;
- Les valeurs mobilières à revenu fixe du portefeuille des immobilisations financières dont les titres sont évalués au coût d'acquisition qui font l'objet d'une plus-value latente non-enregistrée de 2 967 015 EUR.

La Banque entend maintenir le portefeuille d'immobilisations financières au niveau actuel à travers une sélection soignée des opportunités que les marchés financiers offrent pour renouveler les actifs venus à échéance afin de diversifier les sources de profit de la Banque avec une surveillance attentive des risques assumés.

Le rendement des actifs au 31 décembre 2016 est de 8.7 points de base (4.3 points de base au 31 décembre 2015). Ce rendement des actifs est calculé en divisant le bénéfice net par le total du bilan.

PARTICIPATION

Au mois d'avril 2014, la Banque a décidé, compte tenu des importants changements normatifs qui ont touché son secteur d'activité et en accord avec les autres actionnaires, de mettre fin à l'activité de Sofipo S.A. (société fiduciaire ayant son siège à Lugano) et de la mettre en liquidation.

Ainsi, pendant l'année 2016 la société a été mise formellement en liquidation avec un changement de nom en *Sofipo S.A. in Liquidazione* avec trois liquidateurs nommés par le Conseil d'Administration.

Les difficultés rencontrées dans la cession des certains actifs de la société n'ont pas permis de finaliser la liquidation en 2016 comme prévu. La nouvelle date de liquidation a été fixée pour la fin de l'année 2017.

La situation comptable préliminaire préparée par les liquidateurs montre pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2016 un chiffre d'affaires (produit des fournitures et des prestations) de seulement 46 745 CHF et une perte de 488 727 CHF après avoir pris en charge des corrections de valeur sur participations pour 352 000 CHF. Le patrimoine net de la société est au 31 décembre 2016 de 185 511 CHF contre 674 238 CHF au 31 décembre 2015.

FONDS DE GARANTIE DES DÉPÔTS, LUXEMBOURG (FGDL) et SYSTÈME D'INDEMNISATION DES INVESTISSEURS, Luxembourg (SIIL)

Les principes de fonctionnement du système de garantie des dépôts officiellement reconnu au Luxembourg sont basés sur la directive 2014/49/UE adoptée le 16 avril 2014. Les nouvelles normes européennes issues de la directive 2014/49/UE, ainsi que celles de la directive 2014/59/UE (portant sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement) ont été transposées en droit luxembourgeois par la loi du 18 décembre 2015 relative à la défaillance des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement (ci-après, « loi du 18 décembre 2015 »).

Les fonctions assumées dans le passé par l'association sans but lucratif Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg (« AGDL »), sont donc reprises par le Fonds de garantie des dépôts Luxembourg (« FGDL »).

Le FGDL ne couvre cependant pas la non-restitution éventuelle de titres déposés en compte auprès d'un établissement financier (ou de fonds en relation avec une opération d'investissement). Les fonctions assumées dans le passé par l'AGDL dans le domaine de l'indemnisation des investisseurs sont reprises par le Système d'indemnisation des investisseurs Luxembourg (en abrégé, « SIIL »).

La loi du 18 décembre 2015 transforme ainsi le système de garantie des dépôts privé financé ex-post en un système public financé ex-ante. Le FGDL est donc financé par les établissements de crédit adhérents qui doivent verser annuellement des contributions en vue de constituer les moyens financiers disponibles de celui-ci. Un niveau cible équivalent à 0,8 % du montant des dépôts garantis des établissements adhérents doit être atteint pour la première fois au plus tard le 31 décembre 2018. La CSSF a permis aux établissements de crédit adhérents d'utiliser la provision AGDL pour financer annuellement ex-ante le FGDL. Au 31 décembre 2016, la Banque a comptabilisé dans ses livres une provision AGDL pour un montant total de 1 138 831 EUR (2015 : 1 267 264 EUR) qui sera utilisée dans le temps comme indiqué.

Le nouveau système garantit l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 EUR et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de 20 000 EUR. La Loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100 000 EUR pour une période de 12 mois.

INFORMATION SUR LA PERIODE POSTERIEURE A LA CLÔTURE

L'activité qui avait été initialement prévue pour la banque s'est poursuivie positivement au début de l'année 2017. Aucun événement significatif n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

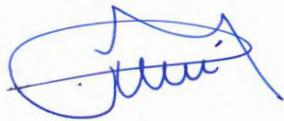
La solidité du Groupe BPER Banca S.p.A. ainsi que nos activités spécifiques de banque privée et d'investissement en compte propre qui nous amène à prendre des risques contrôlés, nous laissent prévoir de pouvoir développer d'une façon satisfaisante nos activités dans les années futures tout en gardant une bonne rentabilité même dans un contexte réglementaire national et européen qui continue à connaître des changements très importants.

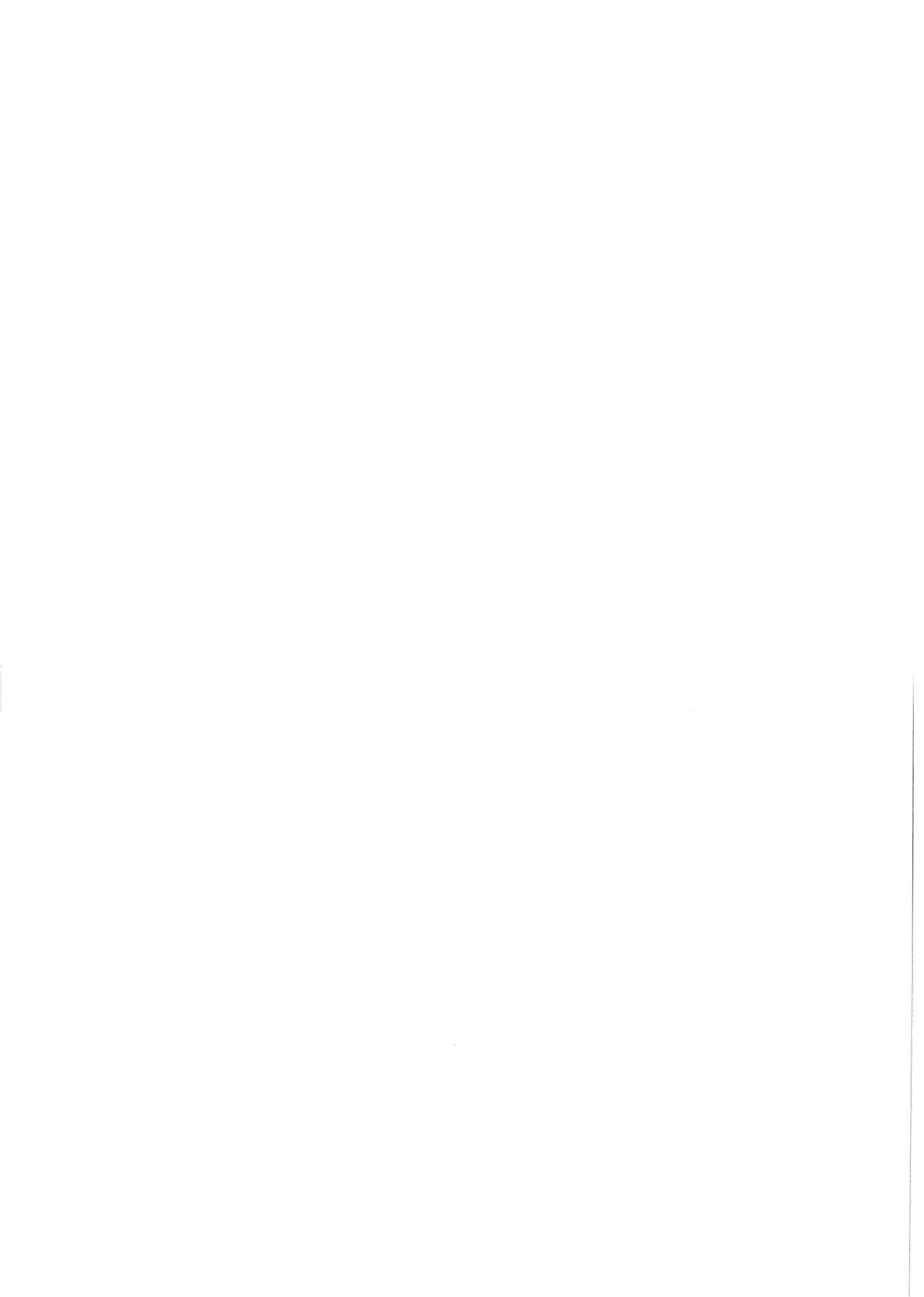
CONCLUSION

Le Conseil d'Administration exprime ses remerciements à tout le personnel pour le travail accompli et pour le développement de l'activité de la Banque.

Des remerciements reviennent aussi à la Direction et au personnel de la maison mère, pour leur consultation et leur assistance, importantes pour la réalisation de ces résultats.

Luxembourg, le 24 février 2017







Rapport d'audit

Au Conseil d'Administration de
Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A.

Rapport sur les comptes annuels

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2016, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A. au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport d'audit sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

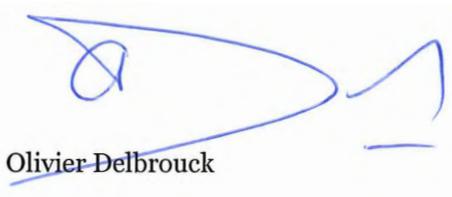
En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 16 mars 2017

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Olivier Delbrouck', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract.

Olivier Delbrouck

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL
Société Anonyme
BILAN
31 décembre 2016
(exprimé en EUR)

A C T I F	2016	2015	P A S S I F	2016	2015
Caisse, avoirs auprès des Banques Centrales et des offices des chèques postaux (Notes 17, 27)	7 648 525	6 652 979	Dettes envers des établissements de crédit (Notes 10, 17, 24, 27)	136 392 621	247 257 130
			a) À vue	454 828	1 170 240
Créances sur les établissements de crédit (Notes 3, 17, 24, 27)	701 091 600	609 894 140	b) À terme ou à préavis	135 937 793	246 086 890
a) À vue	512 193 105	301 025 390	Dettes envers la clientèle (Notes 10, 17, 24, 27)	899 627 259	755 677 339
b) Autres créances	188 898 495	308 868 750	Autres dettes		
Créances sur la clientèle (Notes 3, 17, 27)	212 897 159	249 956 039	a) À vue (Notes 10, 24)	495 495 239	520 213 513
			b) À terme ou à préavis	404 132 020	235 463 826
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (Notes 4, 5, 8, 17, 24, 27)	157 203 536	177 470 566	Autres passifs (Note 12)	574 698	441 875
a) Des émetteurs publics	47 516 250	52 501 500			
b) D'autres émetteurs	109 687 286	124 969 066	Comptes de régularisation (Note 24)	2 926 022	2 479 256
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable (Notes 4, 6, 17)	28 192 096	30 130 084	Provisions	1 830 627	3 730 468
Participations (Notes 4, 7, 17, 24)	83 807	267 651	a) Provisions pour impôts (Note 22)	651 556	2 441 996
Actifs incorporels (Note 4)	190 610	44 870	b) Autres provisions (Notes 13, 26)	1 179 071	1 288 472
Actifs corporels (Note 4)	13 379	22 914	Passifs subordonnés (Notes 11, 17, 24)	20 000 000	20 000 000
Autres actifs (Note 9)	144 629	149 261	Capital souscrit (Note 14)	30 667 500	30 667 500
Comptes de régularisation (Note 24)	2 499 219	2 645 650	Réserves (Note 14)	16 980 586	16 521 372
			Résultat de l'exercice	965 247	459 214
TOTAL DE L'ACTIF (Note 18)	1 109 964 560	1 077 234 154	TOTAL DU PASSIF (Note 18)	1 109 964 560	1 077 234 154

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

HORS BILAN

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

	2016	2015
Passifs éventuels (Notes 15)	10 923 681	19 837 739
<i>Dont :</i>		
<i>Cautionnements et actifs donnés en garantie</i>	10 923 681	19 837 739
Engagements (Note 15)	22 527 585	17 527 935
Opérations fiduciaires (Note 15)	1 412 408	-

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

COMPTE DE PROFITS ET DE PERTES

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

	2016	2015
Intérêts et produits assimilés (Note 24)	9 324 616	8 100 886
<i>Dont :</i>		
<i>Sur valeurs mobilières à revenu fixe</i>	3 572 383	1 898 112
Intérêts et charges assimilés (Notes 11 et 24)	(5 040 782)	(5 373 722)
Commissions perçues	1 757 370	1 893 240
Commissions versées	(177 551)	(209 777)
Résultat provenant d'opérations financières (Note 19)	1 933 005	244 043
Autres produits d'exploitation (Note 20)	139 667	94 023
Frais généraux administratifs	(3 580 271)	(3 929 928)
Frais de personnel (Note 23)	(1 907 621)	(2 292 705)
<i>Dont :</i>		
- <i>Salaires et traitements</i>	(1 549 075)	(1 948 668)
- <i>Charges sociales</i>	(220 107)	(206 213)
• <i>dont charges sociales couvrant les pensions</i>	(134 501)	(132 737)
- <i>Autres frais de personnel</i>	(138 439)	(137 824)
Autres frais administratifs (Notes 24, 28)	(1 672 650)	(1 637 223)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels (Note 4)	(40 132)	(40 345)
Autres charges d'exploitation (Note 20)	(1 879)	(31 483)
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements (Notes 3, 21)	(2 500 000)	(163 313)
Reprises de corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements (Note 21)	47 359	-
À reporter :	1 861 402	583 624

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

COMPTE DE PROFITS ET DE PERTES

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

	2016	2015
Report :	1 861 402	583 624
Corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur part dans des entreprises liées (Notes 4, 5, 7 et 8)	(183 663)	(103 492)
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires (Note 22)	(396 976)	(20 918)
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus (Note 22)	(315 516)	-
Résultat provenant des activités ordinaires, après impôts	965 247	459 214
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	965 247	459 214

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

NOTE 1 - ORGANISATION

Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A. (la « Banque ») a été constituée en date du 6 mars 1996 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Le capital est détenu à 100 % par BPER Banca S.p.A..

L'objet social de la Banque est de faire, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations bancaires ou financières. Elle peut également effectuer toutes prises de participation dans les sociétés existantes ou en création ayant leur siège social situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Banque fournit à des tiers des services de gestion et de représentation dans les domaines suivants :

- Conseil en investissements ;
- Gestion de patrimoine ;
- Conservation et administration de valeurs mobilières.

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION

Les comptes annuels de la Banque ont été établis conformément aux dispositions de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et aux prescriptions légales et réglementaires ainsi qu'aux méthodes comptables généralement admises dans le secteur bancaire au Grand-Duché de Luxembourg.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

Les principales méthodes comptables appliquées par la Banque sont les suivantes :

a) Conversion des comptes et transactions en devises étrangères

La Banque tient une comptabilité pluri-monétaire qui consiste à enregistrer chaque opération en devise dans une comptabilité distincte selon la devise dans laquelle elle est exprimée.

La conversion des postes en devises autres que l'euro (EUR) répond aux critères suivants :

- Les éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change au comptant en vigueur à la date du bilan ;
- Les produits et charges exprimés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date de leur enregistrement dans le compte de profits et pertes ;
- Les différences de change résultant de l'évaluation des postes en devises au comptant sont enregistrées dans le compte de profits et pertes, à l'exception de celles provenant d'opérations de change au comptant couvertes par des contrats de change à terme ;
- Les postes en devises à terme couverts au comptant sont considérés comme neutres par rapport aux fluctuations des cours de change des devises. La conversion de ces postes n'affecte pas le résultat de change.

Les principaux cours de change au comptant utilisés aux 31 décembre 2016 et 2015 par la Banque sont les suivants :

	2016	2015
EUR/USD	1,0541	1,0887
EUR/CHF	1,0739	1,0835
EUR/JPY	123,40	131,07
EUR/GBP	0,8562	0,73395

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

b) Créances et engagements

Les créances et dettes à vue comprennent les montants qui peuvent être retirés à tout moment sans préavis ou moyennant un préavis de 24 heures. Les créances et dettes à terme englobent les montants dont l'échéance résiduelle est supérieure à 24 heures.

Les créances sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition diminué de corrections de valeur éventuelles telles que définies à la note 2 i). Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

Les primes de remboursement et primes d'émission sur dettes résultant de la différence entre le montant à l'émission et le montant de remboursement sont respectivement enregistrées dans les « Comptes de régularisation » à l'actif et au passif et sont amorties prorata temporis.

c) Portefeuille-titres

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (ci-après désignées les « Obligations »), les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable (ci-après désignées les « Actions »), et les participations et parts dans des entreprises liées sont évaluées différemment suivant leur appartenance à l'une des catégories telles que définies aux points i), ii) et iii) ci-dessous.

L'enregistrement des Obligations au bilan à la date d'acquisition se fait à leur prix d'achat y compris frais accessoires et hors intérêts courus non échus à cette date. Sans préjudice du traitement réservé aux titres émis sur une base escomptée (« obligations zéro coupon »), les intérêts courus non échus depuis le dernier coupon payé, ou depuis l'émission du titre, sont repris au poste « Comptes de régularisation » jusqu'à l'échéance du coupon suivant.

L'enregistrement des Actions au bilan à la date d'acquisition se fait à leur prix d'achat, y compris frais accessoires. Les revenus des Actions sont comptabilisés au moment du détachement du dividende.

Le coût d'acquisition des Actions et Obligations est calculé sur la base du coût moyen pondéré.

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

i) Portefeuille de négociation

Les Actions et Obligations sont répertoriés dans le portefeuille de négociation lorsqu'ils sont acquis avec une intention de revente dans un délai n'excédant pas six mois.

Les Actions et Obligations sont évalués au plus bas du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation et, dans le cas de titres cotés, des cours de bourse en vigueur à la date de bilan. Les plus-values non réalisées sont ignorées et les moins-values non réalisées donnent lieu à l'enregistrement de corrections de valeur.

ii) Portefeuille de placement

Les Actions et Obligations répertoriés sous la catégorie du portefeuille de placement sont des titres acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à six mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des immobilisations financières.

Les Actions et Obligations sont évalués au plus bas du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation et, dans le cas de titres cotés, des cours de bourse en vigueur à la date de bilan. Les plus-values non réalisées sont ignorées et les moins-values non réalisées donnent lieu à l'enregistrement de corrections de valeur.

iii) Immobilisations financières

Les Obligations sont répertoriées parmi les immobilisations financières à condition qu'elles soient destinées à être conservées jusqu'à leur échéance. Sont également considérées comme immobilisations financières, les participations et les parts dans les entreprises liées, à l'exception des parts qui ne sont pas destinées à servir de façon durable l'activité de la Banque. Les participations et les parts dans des entreprises liées sont évalués au prix d'acquisition. En cas de dépréciation durable, les participations et parts dans les entreprises liées font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont reprises lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

Les Obligations ayant le caractère d'immobilisations financières sont évaluées selon 2 méthodes :

- Les Obligations évaluées au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation, pour lesquelles les plus-values non-réalisées sont ignorées et les moins-values non réalisées donnent lieu à l'enregistrement de corrections de valeur ;
- Les Obligations évaluées au prix d'acquisition, pour lesquelles les moins-values non réalisées ne donnent lieu à l'enregistrement de corrections de valeur qu'en cas de dépréciation durable.

Lorsque le prix d'acquisition des Obligations qui ont le caractère d'immobilisations financières est différent de leur prix de remboursement, la différence négative (positive) est proratisée (amortie) linéairement par les postes « Comptes de régularisation » et « Intérêts et produits, respectivement (charges) assimilés ».

La différence négative est appelée agio, la différence positive est appelée disagio.

d) Actifs immobilisés autres que les immobilisations financières

Les actifs immobilisés autres que les immobilisations financières sont inscrits à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition. Les actifs immobilisés dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet de corrections de valeur qui sont calculées par application de la méthode linéaire sur base de leur durée de vie estimée.

Les taux d'amortissement utilisés sont :

Frais d'établissement :	25 %
Licences informatiques :	20-25 %
Installations techniques :	20-25 %
Autres installations, mobilier et matériel de bureau :	20-25 %

En cas de dépréciation durable, les éléments de l'actif immobilisé font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont reprises lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

e) Opérations de mise en pension avec rachat ferme

En vertu de la législation en vigueur au Luxembourg, les titres mis en pension sur base d'une convention de vente et de rachat fermes sont maintenus dans le portefeuille-titres.

f) Opérations sur les instruments financiers à terme

Les engagements relatifs aux opérations portant sur les instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou liés à d'autres cours de marché sont inscrits dans les postes de hors bilan à la date de transaction pour la valeur nominale des contrats.

À la date d'établissement du bilan, une provision est constituée pour les moins-values non réalisées constatées lors de l'évaluation individuelle aux cours du marché des transactions non encore dénouées. Cette provision est enregistrée sous le poste du passif « Autres provisions ».

Aucune provision n'est constituée dans les cas où l'instrument financier couvre précisément un poste d'actif ou de passif et où l'unité économique est établie, ainsi que dans le cas où l'instrument financier serait couvert par une opération en sens inverse de manière telle que la position est fermée. Dans ces cas précis, les gains et les pertes dégagés sur les opérations de couverture sont enregistrés dans le compte de profits et pertes parallèlement à ceux des opérations couvertes.

g) Swaps de taux d'intérêts

Les instruments financiers à terme portant sur des échanges de taux d'intérêt traités sur le marché de gré à gré et non affectés à des actifs ou passifs déterminés, sont évalués au prix de marché. Les moins-values non réalisées sont enregistrées en compte de profits et pertes alors que les plus-values latentes sont négligées.

Les swaps de taux d'intérêt qui sont traités sur le marché de gré à gré et conclus dans le cadre de la couverture des positions de taux de la Banque, ne font pas l'objet d'une évaluation au prix de marché, sauf s'ils couvrent des valeurs mobilières à revenu fixe du portefeuille des immobilisations financières évaluées au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur de marché.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

Dans ce cas, le swap de taux d'intérêt suit la même méthode d'évaluation que les titres qu'il couvre et est évalué au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation. Les règles d'évaluation à appliquer sont les suivantes :

- Lorsque les moins-values latentes constatées sur les titres excèdent les plus-values latentes constatées sur le swap de taux d'intérêt, la perte nette latente est à comptabiliser aussitôt en compte de profits et pertes de l'exercice ;
- Lorsque les moins-values latentes constatées sur le swap de taux d'intérêt excèdent les plus-values latentes constatées sur les titres, la perte nette latente est à comptabiliser aussitôt en compte de profits et pertes de l'exercice ;
- Lorsque les plus-values latentes constatées sur les titres excèdent les moins-values latentes constatées sur le swap de taux d'intérêt, le gain net latent est à négliger ;
- Lorsque les plus-values latentes constatées sur le swap de taux d'intérêt excèdent les moins-values latentes constatées sur les titres, le gain net latent est à négliger.

h) Options

Pour les options, traitées sur le marché de gré à gré, et qui ne sont pas affectées à des actifs ou des passifs déterminés, les primes payées ou perçues sont enregistrées au bilan jusqu'à l'exercice de l'option ou jusqu'à l'échéance, si l'option n'est pas exercée avant cette date. Les engagements sur options émises sont enregistrées dans les postes de hors bilan.

Les options qui n'ont pas été contractées dans un but de couverture sont évaluées à leur valeur de marché. Les moins-values latentes sont comptabilisées en compte de profits et pertes alors que les plus-values latentes sont négligées.

Les options contractées dans un but de couverture ne sont pas évaluées.

Les contrats d'options, traités sur le marché organisé en couverture d'opérations de sens inverse sur options présentant des caractéristiques identiques, conclues également sur marché organisé, sont traités comme suit : la position sur ces instruments étant fermée, le résultat dégagé sur les primes encaissées et payées est enregistré en compte de profits et pertes.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

i) Corrections de valeur spécifiques

Les corrections de valeur spécifiques englobent les provisions pour créances douteuses, les provisions pour dépréciation du portefeuille-titres ainsi que les amortissements sur actifs incorporels et corporels. Pour un actif déterminé, les moins-values constatées ou estimées viennent directement en déduction de sa valeur nominale ou de son prix d'acquisition. L'actif considéré est dès lors inscrit au bilan en termes nets.

Les intérêts courus non échus ainsi que les intérêts impayés relatifs à des créances douteuses font l'objet d'une correction de valeur à concurrence de la totalité des intérêts en question, en supplément de la correction de valeur enregistrée pour tenir compte de la dépréciation du principal de la créance douteuse.

Pour les créances pour lesquelles le paiement des intérêts par le débiteur peut être raisonnablement écarté, la Banque cesse d'enregistrer les intérêts courus et extourne les intérêts déjà provisionnés antérieurement.

j) Provision forfaitaire

Sur la base d'une circulaire de l'administration fiscale du 16 décembre 1997, les établissements de crédit luxembourgeois sont autorisés à constituer une provision forfaitaire en franchise d'impôts sur la base de tous les actifs ainsi que tous les engagements hors bilan considérés à risque et repris par les règles prudentielles bancaires fixées dans le cadre du dispositif de vérification de l'adéquation des fonds propres.

La provision forfaitaire ainsi constituée vient pour partie en déduction des postes de l'actif sur lesquels elle a été calculée, pour la part de provision attribuable au risque de crédit affectant les éléments de bilan. Le solde attribuable au risque de crédit calculé sur les postes de hors bilan, ainsi qu'aux risques de change et de marché, est conservé au passif du bilan sous le poste « Autres provisions ».

k) Provisions

Outre les provisions pour impôts, les provisions inscrites au passif du bilan englobent notamment les provisions relatives à des risques sur opérations hors bilan, les provisions liées à l'Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg (« AGDL ») (Note 26).

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

l) Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur des dettes représentées par un titre est supérieur au montant reçu, la différence est portée à l'actif et amortie de manière échelonnée pendant la durée de la dette en question.

NOTE 3 - CREANCES

La structure par échéances des créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, se présente comme suit aux 31 décembre 2016 et 2015 :

Créances sur les établissements de crédit

	2016	2015
	EUR	EUR
A vue	512 193 105	301 025 891
A moins de trois mois	165 907 387	297 685 956
De trois mois à un an	19 844 441	11 182 293
De un an à cinq ans	3 146 667	-
TOTAL	701 091 600	609 894 140

Au 31 décembre 2016, un montant total de 641 879 EUR, correspondant au prorata par échéances de la provision forfaitaire calculée sur le risque de crédit affectant les éléments d'actifs, vient en déduction de l'ensemble des créances sur les établissements de crédit (2015 : 333 589 EUR).

Au 31 décembre 2016, le solde relatif aux créances sur les établissements de crédit à moins de trois mois comprend des opérations de vente de titres avec rachat ferme avec la maison mère pour un montant total de 130 000 000 EUR (2015 : 261 234 177 EUR).

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 3 - CREANCES (SUITE)Créances sur la clientèle

	2016	2015
	EUR	EUR
A moins de trois mois	125 995 897	153 437 497
De trois mois à un an	40 200 339	64 081 325
De un à cinq ans	42 490 756	25 953 842
A plus de cinq ans	<u>4 210 167</u>	<u>6 483 375</u>
TOTAL	<u>212 897 159</u>	<u>249 956 039</u>

Au 31 décembre 2016, un montant total de 192 032 EUR, correspondant au prorata par échéances de la provision forfaitaire calculée sur le risque de crédit affectant les éléments d'actifs (2015 : 136 717 EUR), et un montant de 2 159 777 EUR, correspondant au prorata par échéances de la provision pour créances douteuses, viennent en déduction des créances sur la clientèle (2015 : 59 777 EUR).

La Banque est exposée au risque de crédit principalement par ses activités de prêt et d'investissement via son portefeuille titres.

L'information sur le risque de crédit liée aux instruments financiers primaires est présentée sur la base de la valeur comptable, après déduction des corrections de valeur éventuelles. Dans les tableaux suivants, les garanties reçues, qui permettent de réduire l'exposition au risque de crédit, ne sont pas prises en compte.

Les tableaux ci-dessous présentent la concentration du risque de crédit concernant les instruments financiers, les expositions au bilan et hors bilan de la Banque par zone géographique et secteur économique.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 3 - CREANCES (SUITE)

Structure par pays

Zone géographique (en milliers d'EUR)	Crédits et autres éléments du bilan		Engagements et passifs éventuels		Instruments dérivés OTC	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Italie	825 746	789 522	5 200	14 958	14 076	14 684
Luxembourg	57 755	53 471	213	606	251	140
Malte	114 987	118 882	-	-	-	-
Espagne	11 761	14 534	-	-	-	-
Etats-Unis	4 008	7 810	-	-	-	-
Turquie	9 604	7 284	-	-	-	-
Grande Bretagne	14 693	8 611	-	-	-	-
Irlande	27 721	30 445	-	-	-	-
Pays-Bas	8 305	12 573	-	-	-	-
Suisse	250	-	2 931	1 694	-	-
Allemagne	12 931	9 719	-	-	-	-
France	13 479	13 479	-	-	-	-
Portugal	781	866	-	-	-	-
Israël	509	717	-	-	-	-
Algérie	3 527	5 032	-	-	-	-
Autres	1 918	1 636	2 580	2 580	-	741
Total	1 107 975	1 074 581	10 924	19 838	14 327	15 565

La politique de la Banque est d'avoir une exposition au risque pays contenue. Aussi, la majeure partie des engagements de la Banque est accordée à des débiteurs situés en Europe ou garantie par des garants européens.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 3 - CREANCES (SUITE)

Structure par secteur d'activité/type de contrepartie

Secteur économique/ type de contrepartie (en milliers d'EUR)	Crédits et autres éléments du bilan		Engagements et passifs éventuels		Instruments dérivés OTC	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Gouvernement	51 044	57 534	-	-	-	-
Industrie	43 059	33 155	3 500	5 140	-	-
Agriculture	18 764	12 815	-	-	-	-
Financier	212 445	225 303	4 329	4 788	1 831	2 641
Bancaire	758 334	672 315	-	-	12 245	12 924
Ménages	8 966	12 410	3 095	9 830	251	-
Immobilier	13 354	58 046	-	-	-	-
Transport	2 009	3 003	-	-	-	-
Autres	-	-	-	80	-	-
Total	1 107 975	1 074 581	10 924	19 838	14 327	15 565

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL
 Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
 31 décembre 2016
 (exprimé en EUR)
 - suite -

NOTE 4 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Durant l'année 2016, les postes de l'actif immobilisé ont évolué comme suit :

	Valeur brute au début de l'exercice	Entrées	Sorties	Effet de change	Valeur brute à la clôture de l'exercice	Corrections de valeur au début de l'exercice	Corrections de valeur	Reprises de corrections de valeur	Effet de change	Corrections de valeur à la clôture de l'exercice	Provision forfaitaire	Valeur nette à la clôture de l'exercice
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	177 470 566	17 111 415	(37 283 265)	(95 180)	157 203 536	-	-	-	-	-	-	157 203 536
Actions et autres valeurs mobilières à revenu fixe	30 300 333	-	(1 969 741)	1 507	28 332 099	(163 313)	-	47 359	-	(115 954)	(24 049)	28 192 096
Participations	553 761	-	-	4 950	558 711	(286 110)	(183 663)	-	(5 131)	(474 904)	-	83 807
Actifs incorporels												
Licences informatiques	652 258	174 185	-	-	826 443	(607 388)	(28 445)	-	-	(635 833)	-	190 610
Actifs corporels												
Installations techniques et machines	187 601	2 221	(626)	-	189 196	(164 585)	(11 059)	-	-	(175 644)	(173)	13 379

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 5 - OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU FIXE

Aux 31 décembre 2016 et 2015, la répartition des actions et autres valeurs mobilières à revenu fixe entre titres cotés et non cotés s'établit comme suit :

	2016	2015
	EUR	EUR
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe		
Titres non cotés	55 846 705	70 751 971
Titres cotés	<u>101 356 831</u>	<u>106 718 595</u>
TOTAL	<u>157 203 536</u>	<u>177 470 566</u>

Aux 31 décembre 2016, le portefeuille d'obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe est uniquement composé de titres obligataires pour un montant de 157 203 536 EUR (2015 : 177 470 566 EUR).

En 2016, les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe vendues, remboursées partiellement et venues à échéances représentent un montant total de 37 283 265 EUR. Les nouvelles acquisitions s'élèvent à 17 111 415 EUR et l'effet de change sur les positions existantes est de (95 180) EUR.

Au 31 décembre 2016, les valeurs mobilières à revenu fixe qui ont le caractère d'immobilisations financières s'élèvent à 157 203 536 EUR (2015 : 177 470 566 EUR).

Au 31 décembre 2016, aucune correction de valeur spécifique relative aux obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe n'a été enregistrée (2015 : 0 EUR).

Au 31 décembre 2016, aucune reprise de correction de valeur spécifique relative aux obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe n'a été enregistrée (2015 : 0 EUR).

Au 31 décembre 2016, un montant cumulé net d'agio/disagio de 1 117 129 EUR a été comptabilisé, relatif à des obligations ayant le caractère d'immobilisation financière. Lors de l'année précédente, un montant cumulé net d'agio/disagio de 673 836 EUR avait été enregistré.

Au 31 décembre 2016, la Banque n'est pas engagée dans des opérations de mise en pensions de titres sur base d'une convention de vente et de rachat fermes (2015 : 0 EUR).

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 6 - ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU VARIABLE

Aux 31 décembre 2016 et 2015, la répartition des actions et autres valeurs mobilières à revenu variable entre titres cotés et non cotés s'établit comme suit :

	2016	2015
	EUR	EUR
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable		
Titres non cotés	1 384 686	2 679 834
Titres cotés	<u>26 807 410</u>	<u>27 450 250</u>
TOTAL	<u>28 192 096</u>	<u>30 130 084</u>

Au 31 décembre 2016, un montant total de 24 049 EUR, correspondant au prorata de la provision forfaitaire calculée sur le risque de crédit affectant les éléments d'actifs, vient en déduction du poste « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable » (2015 : 6 936 EUR).

Au 31 décembre 2016, aucune correction de valeur spécifique relative aux actions et autres valeurs mobilières à revenu variable n'a été enregistrée (2015 : 163 313 EUR).

Au 31 décembre 2016, une reprise de correction de valeur spécifique d'un montant de 47 359 EUR relative aux actions et autres valeurs mobilières à revenu variable a été enregistrée (2015 : 0 EUR).

NOTE 7 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS DES ENTREPRISES LIEES

Les participations et parts dans des entreprises liées au 31 décembre 2016 se composent comme suit :

Participations	Adresse du siège social	Pourcentage détenu (en %)	Valeur comptable nette au 31.12.16 (EUR)	Quote-part dans les capitaux propres (EUR)	Dont Quote-part dans le résultat (EUR)
Sofipo SA in liquidazione (Suisse) (non cotée)	Lugano, Suisse	30	83 807	51 824	(136 529)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 7 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS DES ENTREPRISES LIEES (SUITE)

Durant l'année 2016, la Banque a enregistré une correction de valeur supplémentaire de 183 663 EUR sur la participation dans Sofipo S.A. in liquidazione portant la correction de valeur totale à hauteur de 474 904 EUR correspondant à 84,6 % du coût d'acquisition de cette participation, ceci afin de représenter la valeur probable estimée de la participation suite aux opérations de restructuration.

La quote-part dans les capitaux propres a été déterminée sur la base des états financiers non-audités au 31 décembre 2016.

NOTE 8 - JUSTE VALEUR DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

a) Immobilisations financières évaluées au coût d'acquisition

Le tableau ci-après reprend la juste valeur des immobilisations financières évaluées au coût d'acquisition aux 31 décembre 2016 et 2015 :

	2016		2015	
	<u>Valeur comptable</u>	<u>Juste valeur</u>	<u>Valeur comptable</u>	<u>Juste valeur</u>
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	147 203 538	150 170 553	167 470 566	170 760 389

La valeur comptable totale des immobilisations financières est inférieure à la juste valeur correspondant à une valeur de marché au 31 décembre 2016.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 8 - JUSTE VALEUR DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (SUITE)

- b) Immobilisations financières évaluées au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation

Le tableau ci-après reprend la juste valeur des immobilisations financières évaluées au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation aux 31 décembre 2016 et 2015 :

	2016		2015	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	10 000 000	12 146 625	10 000 000	12 136 652

Le portefeuille des immobilisations financières évaluées au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation est composé d'un seul titre coté. Ce titre est couvert par un swap de taux d'intérêt, au 31 décembre 2016, la somme de la plus-value latente de ce swap et de l'obligation ci-dessus est positive et par conséquent non-enregistrée.

NOTE 9 - AUTRES ACTIFS

Les autres actifs sont composés de la TVA à recevoir pour un montant de 144 629 EUR (2015 : 83 787 EUR). Au 31 décembre 2015, les autres actifs étaient également composés d'appels de marge sur futurs pour un montant de 65 171 EUR.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 10 - DETTES

La structure par échéances des dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle se présente comme suit :

Dettes envers les établissements de crédit

	2016	2015
	EUR	EUR
	<hr/>	<hr/>
À vue	454 828	1 170 240
À moins de trois mois	135 937 793	245 790 321
De trois mois à un an	-	296 569
TOTAL	136 392 621	247 257 130
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Dettes envers la clientèle

	2016	2015
	EUR	EUR
	<hr/>	<hr/>
À vue	495 495 239	520 213 513
À moins de trois mois	364 303 932	176 546 418
De trois mois à un an	32 248 941	57 132 672
De un an à cinq ans	7 579 147	1 784 736
TOTAL	899 627 259	755 677 339
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 11 - PASSIFS SUBORDONNÉS

En accord avec le « subordinated loan agreement » daté du 15 janvier 2013 entre la Banque et BPER Banca S.p.A., la Banque a reçu un prêt subordonné de BPER Banca S.p.A. pour 20 millions EUR. Le prêt subordonné est prévu pour une période de 5 ans et les intérêts sont basés sur un taux fixe de 4,8 %.

Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, les passifs subordonnés se détaillent comme suit :

<u>Nominal</u>	<u>Devise</u>	<u>Echéance</u>	<u>Taux d'intérêt</u>
20 000 000	EUR	15 janvier 2018	4,8 %
TOTAL 20 000 000			

Au 31 décembre 2016, les intérêts payés pour la dette subordonnée sont de 976 000 EUR (2015 : 973 333 EUR).

NOTE 12 - AUTRES PASSIFS

Les autres passifs sont constitués des éléments suivants :

	2016	2015
	EUR	EUR
Créanciers privilégiés	284 486	217 196
Créanciers divers	290 212	224 679
TOTAL	574 698	441 875

Le poste créanciers divers est composé principalement de dettes liées aux charges courantes de la Banque pour 107 280 EUR (2015 : 85 978 EUR) et d'appels de marge sur futures pour 165 755 EUR.

Le poste créanciers privilégiés est composé principalement de la TVA à payer pour 167 666 EUR (2015 : 109 479 EUR).

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 13 - AUTRES PROVISIONS

Aux 31 décembre 2016 et 2015, les autres provisions se décomposent comme suit :

	2016	2015
	EUR	EUR
Provision forfaitaire relative aux éléments de hors bilan	40 240	21 208
Provision AGDL (Note 26)	<u>1 138 831</u>	<u>1 267 264</u>
TOTAL	<u>1 179 071</u>	<u>1 288 472</u>

Au 31 décembre 2016, un montant de 900 000 EUR (2015 : 500 000 EUR) lié à la provision forfaitaire a été enregistré et vient en déduction des actifs correspondants pour le risque de crédit, à hauteur de 859 760 EUR. Le solde de 40 240 EUR calculé sur le risque de crédit affectant les éléments de hors bilan et sur le risque de change reste inclus dans le poste de passif « Autres provisions ».

NOTE 14 - CAPITAL SOUSCRIT ET RÉSERVES

a) Capital

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le capital souscrit et libéré de la Banque s'élève à 30 667 500 EUR, représenté par 1 057 500 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 29 EUR chacune.

b) Réserves

Aux 31 décembre 2016 et 2015, les comptes de réserves se détaillent comme suit :

	2016	2015
	EUR	EUR
Réserve légale	1 297 775	1 274 814
Réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune (Note 22)	4 390 498	5 490 498
Autres réserves	<u>11 292 313</u>	<u>9 756 060</u>
TOTAL	<u>16 980 586</u>	<u>16 521 372</u>

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 14 - CAPITAL SOUSCRIT ET RÉSERVES (SUITE)

Conformément aux dispositions légales, 5 % du bénéfice net de l'exercice doivent être affectés à une réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10 % du capital souscrit et libéré. La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

Pour bénéficier d'une allègement des charges fiscales, la Banque s'engage à inscrire, avant la clôture de l'exercice qui suit l'imputation à un poste de réserve, un montant correspondant au quintuple de l'IF imputé et à maintenir cette réserve au bilan pendant les cinq années qui suivent l'année de l'imputation. Si cette réserve n'est pas maintenue jusqu'à la fin de cette période quinquennale pour une raison autre que l'incorporation au capital, la charge fiscale sera augmentée pour l'année d'imposition en question à raison d'un cinquième du montant de la réserve utilisée.

En considération du résultat de l'exercice 2016, aucun montant n'a été alloué à la réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune durant cet exercice.

Les autres réserves représentent l'affectation du bénéfice net des années antérieures approuvées par l'assemblée générale des actionnaires de la Banque. Les autres réserves sont disponibles pour la distribution de dividendes avec l'approbation des actionnaires.

Le 7 avril 2016, l'assemblée générale des actionnaires a décidé la libération de la réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune de 2010, et a décidé de son allocation de la manière suivante :

- Allocation dans la réserve libre de 1 100 000 EUR.

c) Variation des capitaux propres

	Capital souscrit	Réserve légale	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Au début de l'exercice	<u>30 667 500</u>	<u>1 274 814</u>	<u>15 246 558</u>	<u>459 214</u>	<u>47 648 086</u>
Allocation du résultat de l'exercice 2015 suite à l'assemblée générale du 7 avril 2016	-	22 961	436 253	(459 214)	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2016	-	-	-	<u>965 247</u>	<u>965 247</u>
A la fin de l'exercice	<u>30 667 500</u>	<u>1 297 775</u>	<u>15 682 811</u>	<u>965 247</u>	<u>48 613 333</u>

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 15 - PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS

a) Passifs éventuels

Aux 31 décembre 2016 et 2015, les passifs éventuels sont exclusivement représentés par des garanties et autres substituts directs de crédit accordés dans le cadre de l'activité de clientèle privée de la Banque pour un montant de 10 923 681 EUR (2015 : 19 837 739 EUR).

b) Engagements

Les engagements correspondent à la part non utilisée des crédits octroyés pour un montant total de 22 527 585 EUR (2015 : 17 527 935 EUR).

c) Opérations fiduciaires

En 2016, la Banque a des mandats fiduciaires pour un montant de 1 412 408 EUR (2015 : 0).

NOTE 16 - OPERATIONS A TERME ET NON ENCORE DENOUEES

Aux 31 décembre 2016 et 2015, la Banque se trouve engagée dans des opérations à terme liées aux taux de change, d'intérêt ou d'autres cours de marché qui peuvent se résumer comme suit :

	2016	2015
	EUR	EUR
Opérations liées aux taux de change :		
Opérations de change à terme - OTC	4 063 527	5 268 309
Opérations liées aux taux d'intérêt :		
Interest Rate Swap	<u>10 263 559</u>	<u>10 296 569</u>
TOTAL	<u>14 327 086</u>	<u>15 564 878</u>

Ces opérations ont été effectuées en couverture d'éléments du bilan ou d'opérations effectuées pour le compte de la clientèle.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 17 - AUTRES INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016, la ventilation des principaux actifs (bruts de provision forfaitaire) par devise (en EUR) se présente comme suit :

ACTIF	EUR	USD	JPY	GBP	CHF	Autres devises	Total
Caisse, avoirs auprès des Banques Centrales et des Offices des chèques postaux	7 643 519	-	-	350	4 656	-	7 648 525
Créances sur les établissements de crédit	668 311 666	30 673 050	492	1 661 276	137 115	949 880	701 733 479
Créances sur la clientèle	189 333 317	4 135 035	-	16 703 865	2 916 890	83	213 089 190
Obligations et autres valeurs mobilière à revenu fixe	145 838 630	7 567 062	-	3 797 846	-	-	157 203 538
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	28 168 711	47 434	-	-	-	-	28 216 145
Participation	-	-	-	-	83 807	-	83 807

Au 31 décembre 2016, la ventilation des principaux passifs par devise (en EUR) se présente comme suit :

PASSIF	EUR	USD	JPY	GBP	CHF	Autres devises	Total
Dettes envers des établissements de crédit	111 171 324	51 671	3	21 957 999	2 979 793	231 831	136 392 621
Dettes envers la clientèle	856 366 700	42 279 536	-	211 278	151 395	618 350	899 627 259
Passifs subordonnés	20 000 000	-	-	-	-	-	20 000 000

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 18 - ACTIFS ET PASSIFS LIBELLÉS EN DEVISES

Au 31 décembre 2016, le montant global des éléments d'actifs libellés en devises autres que l'euro, convertis dans la devise du capital, est de 68 793 995 EUR (2015 : 85 632 491 EUR) et le montant global des éléments de passif libellés en devises autres que l'euro, convertis dans la devise du capital, s'élève à 68 664 023 EUR (2015 : 85 242 200 EUR).

NOTE 19 - RESULTAT PROVENANT D'OPERATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2016, les résultats provenant d'opérations financières sont constitués : de plus-values de cession pour 1 785 708 EUR (2015 : 6 812 EUR), de moins-values de cession pour 25 975 EUR (2015 : 0 EUR) et du résultat de change pour 173 272 EUR (2015 : 237 231 EUR).

NOTE 20 - AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2016, les autres produits d'exploitation sont principalement constitués de l'extourne de provision AGDL pour un montant de 128 401 EUR destiné à compenser la charge relative aux contributions au Fond de Garantie des Dépôts Luxembourg (FGDL) et au Fond de Résolution Luxembourg (FRL).

NOTE 21 - CORRECTIONS DE VALEUR ET REPRISES DE CORRECTIONS DE VALEUR

En 2016, les corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements sont composées de la dotation à la provision pour créances douteuses sur les éléments d'actif pour 2 500 000 EUR dont 400 000 EUR de provision forfaitaire. En 2015, les corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements étaient composées de l'enregistrement de la moins-value latente sur les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable (2015 : 163 313 EUR).

Les reprises de correction de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements sont composées de la reprise de dotation de la moins-value latente sur les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable (2016 : 47 359 EUR et 2015 : 0 EUR).

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 22 - IMPOTS

La Banque est passible de tous les impôts auxquels les établissements de crédit luxembourgeois sont soumis. Au 31 décembre 2016, la Banque a été imposée à l'impôt sur le revenu des collectivités, à l'impôt commercial communal et à l'impôt sur la fortune.

La plus-value de conversion (Art. 54 bis LIR) provenant des différences de change entre l'ITL et le LUF avant le 1^{er} janvier 1999 est conservée et immunisée fiscalement. Cependant, cette plus-value de conversion pourra varier et être imposée partiellement ou totalement en cas de réduction ou d'augmentation de capital par incorporation des réserves, en cas de distribution de dividende et en cas de liquidation.

Les provisions d'impôts au passif couvrent les impôts dûs aux titres des exercices 2015 et 2016. La charge d'impôt comptabilisée en 2016 s'élève à EUR 712 492 (2015 : EUR 20 918) dont EUR 315 516 au titre de l'impôt sur la fortune (2015 : EUR 0).

NOTE 23 - PERSONNEL ET REMUNERATIONS DES ORGANES DIRIGEANTS

En moyenne au cours de l'année, la Banque a employé 18 personnes (2015 : 18 personnes). Ce chiffre se décompose comme suit :

Catégorie	Nombre	
	2016	2015
Direction	3	3
Employés	15	15

Au 31 décembre 2016, les rémunérations allouées aux membres de l'organe de direction de la Banque s'élèvent à 707 274 EUR (2015 : 1 279 142 EUR).

Au 31 décembre 2016, le montant des rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 115 000 EUR (2015 : 115 000 EUR).

La Banque n'a pas pris d'engagement de retraite en faveur des membres du Conseil d'Administration et de la Direction.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 23 - PERSONNEL ET REMUNERATIONS DES ORGANES DIRIGEANTS (SUITE)

Au 31 décembre 2016, le montant des crédits accordés aux membres des organes dirigeants s'élève à 170 221 EUR (2015 : 379 805 EUR).

Au 31 décembre 2016, la Banque a octroyé une garantie en faveur d'un membre de la Direction pour un montant de 6 000 EUR (2015 : 6 000 EUR).

NOTE 24 - PARTIES LIEES

Au 31 décembre 2016 et 2015, les transactions réalisées avec des sociétés liées au Groupe se reflètent comme suit dans les postes du bilan, compte de résultat et hors bilan (les montants présentés n'incluent pas la provision forfaitaire) :

<u>BILAN</u>	2016	2015
	EUR	EUR
ACTIF		
Créances sur les établissements de crédit	690 151 919	602 495 752
À vue	510 380 212	297 911 923
Autres créances	179 771 707	304 583 829
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	4 981 000	4 929 345
D'établissement de crédit	4 981 000	4 929 345
Participations	83 807	267 651
Comptes de régularisation	112 053	15 957
TOTAL	<u>695 328 779</u>	<u>607 708 705</u>

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 24 - PARTIES LIEES (SUITE)

	2016	2015
	EUR	EUR
PASSIF		
Dettes envers des établissements de crédit	135 937 793	246 086 890
À terme ou à préavis	135 937 793	246 086 890
Dettes envers la clientèle	8 426	8 240
À vue	8 426	8 240
Comptes de régularisation	585 617	471 113
Passifs subordonnés	20 000 000	20 000 000
TOTAL	<u>156 531 836</u>	<u>266 566 243</u>
	2016	2015
	EUR	EUR
<u>HORS BILAN</u>		
Passifs éventuels	307 291	373 789
Cautionnements et actifs donnés en garantie	307 291	373 789
Opérations liées aux taux de change, aux taux d'intérêt et à d'autres cours de marché	12 290 361	12 871 382
Opérations de change à terme	2 090 837	2 574 813
Opérations liées aux taux d'intérêt	10 263 559	10 296 569
TOTAL	<u>12 661 687</u>	<u>13 245 171</u>

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 24 - PARTIES LIEES (SUITE)

COMPTES DE PROFITS ET PERTES

CHARGES	2016	2015
	EUR	EUR
Intérêts et charges assimilées		
Intérêts sur dettes envers les établissements de crédit	1 528 955	1 156 208
Frais généraux administratifs		
Services divers	72 883	52 079
TOTAL	1 601 838	1 208 287
PRODUITS	2016	2015
	EUR	EUR
Intérêts et produits assimilés		
Intérêts sur créances sur les établissements de crédit	2 047 394	1 748 162
Intérêts sur valeurs mobilières à revenu fixe	36 405	5 552
Disagio sur valeurs mobilières à revenu fixe	51 656	5 344
TOTAL	2 135 455	1 759 058

NOTE 25 - CONSOLIDATION

Les comptes annuels de la Banque en version IFRS sont inclus dans les comptes consolidés de BPER Banca S.p.A., une société ayant son siège social Via San Carlo 8/20 à 41100 Modena (Italie) constituant l'ensemble à la fois le plus grand et le plus petit d'entreprises dont la Banque fait partie en tant qu'entreprise filiale. Les comptes consolidés susmentionnés sont disponibles au siège social de cette société.

NOTE 26 - ASSOCIATION POUR LA GARANTIE DES DEPOTS

La loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (« la Loi »), transposant en droit luxembourgeois la Directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ainsi que la Directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs, a été votée en date du 18 décembre 2015.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 26 - ASSOCIATION POUR LA GARANTIE DES DEPOTS (SUITE)

Le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs en vigueur jusque-là, mis en œuvre « par l'Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg » (AGDL), est remplacé par un nouveau système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Le nouveau système garantit l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 EUR et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de 20 000 EUR. La Loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100 000 EUR pour une période de 12 mois.

Les provisions constituées dans leurs comptes annuels par les établissements de crédit au fil des années pour être en mesure de respecter, le cas échéant, leurs obligations vis-à-vis de l'AGDL sont utilisées au-fur-et-à mesure de leur contribution au nouveau « Fonds de résolution Luxembourg » (FRL), et au nouveau « Fonds de garantie des dépôts Luxembourg » (FGDL).

Le montant des moyens financiers du FRL devra atteindre, d'ici la fin de l'année 2024, au moins 1 % des dépôts garantis, tels que définis à l'Article 1^{er} numéro 36 de la Loi, de tous les établissements de crédits agréés dans tous les Etats membres participant. Ce montant est collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2024.

Le niveau cible des moyens financiers du FGDL est fixé à 0,8 % des dépôts garantis, tels que définis à l'Article 163 numéro 8 de la Loi, des établissements adhérents et devra être atteint d'ici la fin de l'année 2018. Les contributions sont à verser annuellement entre 2016 et 2018.

Lorsque le niveau de 0,8 % sera atteint, les établissements de crédit luxembourgeois continueront de contribuer pendant 8 ans supplémentaires de sorte à constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8 % des dépôts garantis tels que définis à l'Article 163 numéro 8 de la Loi.

NOTE 27 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Aux 31 décembre 2016 et 2015, la Banque ne calcule pas le ratio intégré d'adéquation des fonds propres en raison de la taille limitée de son portefeuille de négociation.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 27 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Au 31 décembre 2016, les instruments financiers primaires sont détaillés comme suit, sur base de leur valeur comptable nette avant allocation de la provision forfaitaire :

Structure des instruments financiers primaires selon leur maturité résiduelle :

<u>Type</u>	<u>Sous-type</u>	<u>À vue à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Banque Centrale		7 558 467	-	-	-	7 558 467
Cash		90 058	-	-	-	90 058
Prêts et avances :	Banques	678 721 321	19 862 609	3 149 549	-	701 733 479
	Institutions financières	731 965	4 160 000	151 500	253 333	5 296 798
	Sociétés	120 499 311	35 497 235	42 348 342	3 556 535	201 901 423
	Personnes physiques	4 877 181	579 000	28 855	405 934	5 890 970
Obligations :	Portefeuille des immobilisations financières - Banques	1 000 030	9 958 300	26 751 377	11 242 300	48 952 007
	Portefeuille des immobilisations financières - Autres	-	12 922 425	64 389 973	30 939 133	108 251 531
Total des instruments financiers primaires (actifs)		<u>813 478 333</u>	<u>82 979 569</u>	<u>136 819 596</u>	<u>46 397 235</u>	<u>1 079 674 733</u>

Au 31 décembre 2016, un montant de 833 911 EUR lié à la provision forfaitaire vient en déduction des instruments financiers primaires détaillés ci-dessus.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 27 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

<u>Type</u>	<u>Sous-type</u>	<u>À vue à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>Total</u>
	Banques	136 392 621	-	-	136 392 621
	Institutions financières	686 800 725	4 060 000	-	690 860 725
	Sociétés	156 630 918	26 444 941	5 427 646	188 503 505
	Personnes physiques	16 367 528	1 744 000	2 151 500	20 263 028
<hr/>					
Total des instruments financiers primaires (passifs)		<u>996 191 792</u>	<u>32 248 941</u>	<u>7 579 146</u>	<u>1 036 019 879</u>

Les passifs éventuels et les engagements sont des passifs financiers primaires.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 27 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Au 31 décembre 2015, les instruments financiers primaires sont détaillés comme suit, sur base de leur valeur comptable nette avant allocation de la provision forfaitaire :

Structure des instruments financiers primaires selon leur maturité résiduelle :

<u>Type</u>	<u>Sous-type</u>	<u>À vue à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Banque Centrale		6 571 862	-	-	-	6 571 862
Cash		81 117	-	-	-	81 117
Prêts et avances :	Banques	599 039 320	11 188 408	-	-	610 227 728
	Institutions financières	540 098	4 000 000	330 500	280 000	5 150 598
	Sociétés	144 854 379	59 418 525	25 637 534	5 727 000	235 637 438
	Personnes physiques	8 126 957	697 842	-	479 921	9 304 720
Obligations :	Portefeuille des immobilisations financières - Banques	3 000 000	7 105 956	23 871 055	12 529 440	46 506 451
	Portefeuille des immobilisations financières - Autres	-	29 043 789	22 597 060	79 323 266	130 964 115
Total des instruments financiers primaires (actifs)		<u>762 213 733</u>	<u>111 454 520</u>	<u>72 436 149</u>	<u>98 339 627</u>	<u>1 044 444 029</u>

Au 31 décembre 2015, un montant de 470 306 EUR lié à la provision forfaitaire vient en déduction des instruments financiers primaires détaillés ci-dessus.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 27 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

<u>Type</u>	<u>Sous-type</u>	<u>À vue à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Dépôts :	Banques	246 960 561	296 569	-	-	247 257 130
	Institutions financières	558 328 426	65 926	1 291 142	-	559 685 494
	Sociétés	120 309 656	54 410 000	163 094	-	174 882 750
	Personnes physiques	18 121 850	2 656 745	330 500	-	21 109 095
Total des instruments financiers primaires (passifs)		<u>943 720 493</u>	<u>57 429 240</u>	<u>1 784 736</u>	=	<u>1 002 934 469</u>

Les passifs éventuels et les engagements sont des passifs financiers primaires.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 27 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Au 31 décembre 2016, les instruments financiers dérivés se détaillent comme suit, à leur valeur notionnelle :

Instruments financiers dérivés	À vue à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Valeur de marché
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS	-	-	10 000 000	263 559	10 263 559	-
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	4 067 416	-	-	-	4 067 416	120 809
Total des instruments financiers dérivés (actifs)	4 067 416	-	10 000 000	263 559	14 330 975	120 809
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS	-	-	10 000 000	263 559	10 263 559	2 063 985
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	4 063 527	-	-	-	4 063 527	116 920
Total des instruments financiers dérivés (passifs)	4 063 527	-	10 000 000	263 559	14 327 086	2 180 905

Tous les instruments dérivés ci-dessus ont été négociés de gré à gré et ne sont pas classés dans le portefeuille de négociation de la Banque.

Tableau de risque de crédit sur les instruments financiers dérivés

La Banque calcule le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés, négociés de gré à gré, en appliquant les méthodes de calcul des exigences de fonds propres décrites dans le Règlement N°(EU) 575/2013.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 27 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Le tableau ci-dessous détaille l'évaluation du risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés de la Banque au 31 décembre 2016.

	Maturité	Montant du principal notionnel EUR (1)	Pondération (2)	Montant du risque équivalent EUR (3)=(1)X(2)
Contrats sur taux d'intérêts				
IRS 1	2023	263 559	8 %	21 085
IRS 2	2019	10 000 000	5 %	500 000
Contrats sur taux de change				
	2017	4 063 527	1 %	40 635

Au 31 décembre 2015, les instruments financiers dérivés se détaillent comme suit, à leur valeur notionnelle :

Instruments financiers dérivés	À vue à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Valeur de marché
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS	-	-	10 000 000	296 569	10 296 569	-
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	5 271 696	-	-	-	5 271 696	35 480
Total des instruments financiers dérivés (actifs)	5 271 696	-	10 000 000	296 569	15 568 265	35 480
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS	-	-	10 000 000	296 569	10 296 569	2 047 604
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	5 268 309	-	-	-	5 268 310	32 518
Total des instruments financiers dérivés (passifs)	5 268 309	-	10 000 000	296 569	15 564 879	2 080 182

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 27 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Tous les instruments dérivés ci-dessus ont été négociés de gré à gré et ne sont pas classés dans le portefeuille de négociation de la Banque.

Tableau de risque de crédit sur les instruments financiers dérivés

La Banque calcule le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés, négociés de gré à gré, en appliquant les méthodes de calcul des exigences de fonds propres décrites dans le Règlement N°(EU) 575/2013.

Le tableau ci-dessous détaille l'évaluation du risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés de la Banque au 31 décembre 2015.

	Maturité	Montant du principal notionnel EUR (1)	Pondération (2)	Montant du risque équivalent EUR (3)=(1)X(2)
Contrats sur taux d'intérêts				
IRS 1	2023	296 569	8 %	23 726
IRS 2	2019	10 000 000	5 %	500 000
Contrats sur taux de change	2015	5 271 696	1 %	52 717

NOTE 28 - FRAIS D'AUDIT

Frais payés par la Banque au réviseur d'entreprises agréé :

	2016 EUR	2015 EUR
Contrôle légal des comptes annuels	114 969	84 770
Services fiscaux	10 910	29 115
Total	125 879	113 885

Les honoraires sont provisionnés au cours de l'année pour laquelle ils sont encourus.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 29 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

